

BULLETIN DE CONCLUSION D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département	16	Code commune (1)	0 2 4
Libellé de la commune	A U S S A C - V A D A L L E		
N° de l'arrondissement	Paris, Lyon, Marseille		
Section (2)			

B. IDENTIFICATION DU PACS

Date de l'enregistrement du Pacs	Jour, mois, année	25 05 2022
Numéro d'enregistrement	1 6 0 2 4	2 0 2 2
	Code commune	Année
	Numéro Pacs (bureau, numéro séquentiel)	

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 1 DE PACS

NOM de famille	M A U R I N		
<i>En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.</i>			
Prénoms	A n a ï s M a n o n , P a t r i c i a , J u s t i n e		
<i>Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.</i>			
Sexe	Masculin <input type="checkbox"/> M	Féminin <input checked="" type="checkbox"/> F	
Né(e) le	Jour, mois, année	0 6 0 3 1 9 9 5	
À	Libellé de la commune	L ' I S L E - D ' E S P A G N A C	
	N° de l'arrondissement	16	Département (3)
	Paris, Lyon, Marseille		
	Outre-mer (3)		
	Pays pour l'étranger (3)		
Nationalité	Française <input checked="" type="checkbox"/> 1		
	Étrangère <input type="checkbox"/> 2 → préciser le pays		
État matrimonial avant le PACS	Célibataire <input checked="" type="checkbox"/> 1		
	Veuf (ve) <input type="checkbox"/> 3 → depuis le (Jour, mois, année)		
	Divorcé (e) <input type="checkbox"/> 4 → depuis le (Jour, mois, année)		
Le ou la partenaire 1	OUI <input type="checkbox"/> O		
a déjà été pacisé (e) par le passé	NON <input checked="" type="checkbox"/> N		

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.

(2) À renseigner pour les mairies annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.

(3) Département métropolitain : code sur deux positions.

Pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair.

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 207PA001EC du Ministère des économie et des finances, valable pour les années 2017 à 2020.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la mise à jour du RNIPP.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Suite au verso

D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 2 DE PACS

NOM de famille

THEOPHILE

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms

Loïc Jean

Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe

Masculin M

Féminin F

Né(e) le

Jour, mois, année

02 04 1995

À

Libellé de la commune

LES ABYMES

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

(Guadeloupe)

Nationalité

Pays pour l'étranger (1)

Française 1

État matrimonial
avant le PACS

Célibataire 1

Veuf (ve) 3

→ depuis le (Jour, mois, année)

Divorcé(e) 4

→ depuis le (Jour, mois, année)

Le ou la partenaire 2
a déjà été pacsé(e)
par le passé

OUI O

NON N

E. RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX PARTENAIRES DU PACS

Résidence familiale déclarée

Libellé de la commune

Aussac-Vadalle

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

16

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Le couple a-t-il des enfants communs ?

OUI O → combien ?

NON N

(1) Département métropolitain : code sur deux positions.

Pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair.

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

Fait le, 30 05 2022

(date de création du bulletin)
Cachet de la mairie et signature
de l'officier de l'état civil,



Le Maire,
Gérard LIOT